

CONSEIL MUNICIPAL DE VAGNEY

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2009

COMPTE-RENDU

Présidence : Madame Evelyne BERNARD, Maire

Présents : tous sauf :

- Monsieur Philippe CLAUDE (pouvoir à Monsieur Thierry GEGOUT)
- Madame Danielle THOMAS (pouvoir à Madame Patricia HANTZ)
- Monsieur Stéphane BERNARD (pouvoir à Monsieur Pascal LE NEVE)
- Monsieur Denis ANDRE (pouvoir à Monsieur Jean-Yves ORIVEL)

Secrétaire de séance : Monsieur Thierry GEGOUT

Secrétaire-adjointe de séance : Madame Marie-Antoinette ANTOINE

1 – Examen du compte-rendu de la séance précédente :

Celui-ci est adopté à l'unanimité

2 – autorisation de signature de deux conventions avec le Conseil Général des Vosges pour la remise des travaux d'éclairage public et de piste cyclable liés à la construction du giratoire de Nol

Madame la Maire est autorisée à signer ces deux conventions, qui acceptent la prise en charge de l'entretien et du fonctionnement de ces ouvrages par la Commune de VAGNEY, une fois que les travaux d'investissement, intégralement pris en charge par le Conseil Général des Vosges, auront été réalisés.

3 – compte-rendu de la délégation consentie par le Conseil Municipal à la Maire :

Madame la Maire informe que, conformément aux dispositions combinées du Code de l'Urbanisme et du Code Général des Collectivités Territoriales, elle a délégué à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt le droit de préemption urbain dont elle est titulaire dans le cadre de la transaction intéressant les parcelles cadastrées AN 130 et 131 « Le Haut de la Malaide ». Ces parcelles, situées en zone d'activité économique, concernent la compétence économique transférée à la Communauté de Communes.

4 – Arrêt du PLU

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de PLU a été mis au point, à quelle étape de procédure il se situe et présente le projet de PLU ; Elle rappelle également le résultat de la concertation avec les habitants et les personnes publiques associées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le projet de plan local d'urbanisme qui sera soumis à l'enquête publique et communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées ou consultées dans le cadre de l'élaboration du PLU, ainsi qu'aux communes et établissements publics intercommunaux qui en ont exprimé la demande.

5 – Admissions en non-valeur et décisions modificatives y associées

Concernant le budget de l'eau, le conseil municipal admet en non-valeur :

- Un titre de 2006 pour un montant de 153,62 €
- Un titre de 2007 pour un montant de 15,43 €
- Un titre de 2008 pour un montant de 11,43 €
- Un titre de 2006 pour un montant de 18,11 €
- Un titre de 2007 pour un montant de 109,61 €
- Un titre de 2008 pour un montant de 102,49 €
- Un titre de 2006 pour un montant de 100,65 €
- Un titre de 2006 pour un montant de 97,53 €

Compte-tenu des sommes inscrites au budget au compte 654 (créances irrécouvrables) un virement complémentaire de 200 € est opéré par prélèvement sur le compte 022 (dépenses imprévues)

Concernant le budget de l'assainissement, le conseil municipal admet en non-valeur :

- Un titre de 2008 pour un montant de 107,95 €
- Un titre de 2007 pour un montant de 53,53 €

Compte-tenu des sommes inscrites au budget au compte 654 (créances irrécouvrables), un virement complémentaire de 150 € est opéré par prélèvement sur le compte excédentaire N° 706129 (redevance de modernisation des réseaux de collecte).

6 – Lancement d'un audit de fonctionnement du réseau de chaleur et demande de subvention à l'ADEME et au conseil régional de Lorraine

Madame la Maire propose au conseil municipal une étude destinée à faire le point sur les désordres de la chaufferie bois, proposer plusieurs solutions pour y remédier ainsi qu'un cahier des charges pour la maintenance à l'issue du contrat en cours. Cette dépense pouvant être éligible aux subventions de l'ADEME et du Conseil Régional, elle propose au Conseil Municipal de solliciter une aide auprès de ces deux instances.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur ces deux propositions.

7 – virement de crédit de l'opération N° 901 (voirie) ver l'opération N° 904 (écoles)

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour transférer une somme de 500 € de l'opération 901 vers l'opération 904 pour terminer les travaux de l'école maternelle et les travaux de sécurité de l'école de Zainvillers.

8 – Adhésion au CAUE

Le Conseil donne son accord à l'adhésion au conseil d'architecture, urbanisme et environnement et inscrit la dépense au budget communal, compte 657 pour un montant de 344,68 €.

9 – marché à procédure adaptée pour la réfection de 12 fenêtres à l'école de Zainvillers

Madame la Maire informe que, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le conseil municipal, elle a suivi le résultat de la commission d'appel d'offres pour ce marché, qu'elle a confié à la menuiserie CLAUDE de SAPOIS. Les travaux sont prévus pendant les vacances de Noël. Le Conseil Municipal lui donne acte de cette communication.

10 – Autorisation d'une convention de forfait communal avec l'organisme de gestion de l'école privée Notre-Dame de ZAINVILLERS

Madame la Maire indique que la convention avec l'OGEC de l'école Notre-Dame de Zainvillers, conclue pour une durée de trois ans à compter de la rentrée scolaire 2006/2007 doit faire l'objet d'une nouvelle évaluation pour réajuster le forfait communal à compter de la rentrée 2009/2010, sur la base des dépenses constatées à l'école primaire Perce-Neige, au cours de l'exercice 2008.

Il ressort de cette nouvelle évaluation que le coût par élève s'établit à 322,42 €, lequel sera repris dans la nouvelle convention, que Madame la Maire est autorisée à signer.

11 – Participation pour les sorties scolaires primaires et maternelles

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité les conditions de participation de la commune de VAGNEY aux sorties scolaires des enfants domiciliés à VAGNEY, telles qu'établies par délibération du 17 novembre 2008. Une somme de 10 € est attribuée pour un élève primaire, une somme de 5 € pour un élève des classes maternelles.

12 – autorisation de signature d'une convention avec la Commune de CORNIMONT pour la prise en charge de la surveillance à la cantine d'un enfant de VAGNEY accueilli à la classe CLIS

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer cette convention avec la commune de CORNIMONT pour la prise en charge des frais de surveillance d'un enfant de VAGNEY accueilli à la classe spécialisée CLIS. En année pleine, cette prise en charge s'élèvera à 542,50 €.

13 – Attribution d'une subvention au réseau d'aides spécialisées aux enfants en difficulté.

A l'unanimité, le conseil attribue une subvention de 840 €.

14 – Vente de l'église de Zainvillers au CCAS de VAGNEY pour la création d'une unité de prise en charge des malades Alzheimer à la Maison de Retraite.

Le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer l'acte de vente de ce bien au prix de 7033 €.

15 – Autorisation de signature du bail de location du logement de la Poste

Le Conseil Municipal autorise Madame la Maire à signer ce bail de location, qui prend effet le 1^{er} novembre 2009 pour une durée de 6 ans pour un prix de location mensuelle de 350 €.

16 – programmation des martelages de bois – Etat d'assiette 2010

Le Conseil Municipal accepte les martelages des parcelles passant en coupe en 2010 dans le plan d'aménagement de la forêt communale, à l'exception de la parcelle 58, ajournée.

Il s'agit des parcelles 24, 27, 43, 48 (report de 2009), 74 et 80 en amélioration, 1R25 en régénération, 44, 60 et 61 en jardinage. L'Office National des Forêts est autorisé à prendre toute décision utile pour les futures ventes.

17 – autorisation de signature d'une convention de vente de bois en terrain non soumis au régime forestier

Le Conseil municipal autorise Madame la Maire à signer une convention avec l'Office National des Forêts pour la commercialisation des bois situés sur la parcelle N° AN 543 « Au Mettey »

En marge de cette autorisation, Monsieur Claude DIDIER-LAURENT, adjoint aux forêts, donnait les résultats de la vente des coupes de bois du 27 octobre 2009. Les cinq parcelles mises en vente ont été vendues pour un montant total de 86 628 €, de sorte que la Commune de VAGNEY devrait atteindre ses prévisions cette année encore.

18 – Autorisation de signature d'une convention avec la Préfecture des Vosges pour la transmission dématérialisée des actes soumis au contrôle de légalité

Un serveur a été acquis par le Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale, auquel la Commune adhère et la convention acte les modalités d'utilisation de ce nouvel équipement. Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer cette convention d'une durée initiale d'un an, tacitement reconductible dans l'hypothèse où le serveur mentionné à la convention est effectivement utilisé.

19 – Travaux des commissions

Commission communication

Monsieur Pascal LE NEVE indique que la revue municipale « VAGNEY INFOS N° 3 » vient de sortir des presses et il invite les conseillers à commencer la distribution dès que possible. Le mémo sera remis avec chaque revue.

Commission des terrains

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT donne le résultat des travaux de la commission des terrains qui s'est rendue samedi 24 octobre 2009 dans différents secteurs de la Commune pour examiner des demandes d'achat de terrain :

- La première à Péchimont formulée par Monsieur et Madame BONTEMPS aux fins de création d'un verger conservatoire. La parcelle qui intéresse les pétitionnaires a une contenance d'environ 1 ha. La commission a demandé qu'un avis du service de France Domaines soit sollicité avant de prendre une décision. Madame BERNARD fait remarquer que ce projet de verger conservatoire, avec une vocation de recherche sur la méthode BOUCHE-THOMAS, est tout à fait intéressant et pourrait être éligible aux aides possibles dans le cadre du plan de paysages communautaire. Ce projet est également appuyé par l'Association des Croqueurs de Pommes, dont la vocation est la promotion de variétés rustiques historiquement cultivées sur le secteur.
- La seconde Rue Gilbert Fleurance présentée par Monsieur Gérald GROSJEAN pour une parcelle cadastrée AN 339 d'une contenance de 1367 m², située en zone UB du plan d'occupation des sols. Il s'agit d'une friche enclavée et la commission, sans être a priori défavorable au projet, demande l'avis de France Domaines et les intentions de l'acheteur avant de prendre sa décision.

Délibérations du conseil attachées à la commission des terrains

- Une troisième demande est évoquée pour laquelle la commission des terrains s'est déplacée sur site et qui concerne Monsieur Stéphane LADOUCE, pour une parcelle située « entre les Eaux » sur laquelle il a un projet d'activité artisanale. Le conseil s'était prononcé pour un prix de 12000 € mais l'arpentage a donné une contenance un peu plus importante. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le prix initial
- S'agissant de la demande de location à titre précaire et révocable d'un ancien essart attaché à la ferme PRETY, situé Impasse de la Ronde Pierre, le Conseil Municipal autorise Madame la

Maire à signer le bail de location dont il s'agit. Un article particulier imposera la préservation du sentier situé en bordure de parcelle.

Commission de sécurité

Madame Evelyne BERNARD donne les résultats des travaux de la Commission de Sécurité :

- S'agissant de la Ruelle du Damont, des panneaux seront apposés pour dissuader les utilisateurs d'emprunter cette voie, réservée aux riverains
- Chemin du Daval, des panneaux seront également installés et un courrier sera adressé à chaque riverain pour rappeler les règles élémentaires de sécurité à respecter tant par les piétons que les automobilistes dans ce secteur, où un accident s'est produit.
- Rue Robert-Claudé, un gros panneau « parking à 150 m » sera installé pour orienter les clients de la pizzeria.
- Des barrières viendront dissuader les stationnements gênants devant la Caisse d'Épargne
- La mise à sens unique de la Ruelle des Jardins sera évoquée à la prochaine commission, une étude plus approfondie étant nécessaire.

20 – Reprise d'une délibération du 8 juillet 2009 concernant la mise à disposition d'une parcelle AN 481 à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt en vue de l'aménagement du futur camping communautaire

Le Conseil Municipal, informé de l'impossibilité de la mise à disposition pour cette parcelle, située en dehors du terrain d'assiette du camping initial, décide de l'affectation de celle-ci aux mêmes fins. Cette solution permet une récupération du bien dans l'éventualité où le projet rencontrerait des vicissitudes.

21 – Adhésions et retraits au Syndicat Mixte départemental d'assainissement non collectif

Le conseil municipal entérine les décisions prises par le conseil syndical à savoir :

- Acceptation du retrait de la commune de Hadol
- Acceptation du retrait de la commune de Coussey
- Refus du retrait de la commune de Ménil sur Belvitte

22 – informations des instances intercommunales et communautaires

Aucune information n'a été communiquée par les instances intercommunales

S'agissant de la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt, Madame BERNARD informe du recrutement d'une bibliothécaire au 1^{er} novembre. Celle-ci portera le projet de bibliothèque communautaire. Par ailleurs, la dernière réunion publique liée à l'élaboration du plan de paysages a eu lieu le 27 octobre 2009. 7 actions en faveur de l'agriculture seront menées, 1 sur l'urbanisme, 1 sur les activités économiques et une dernière action concernera la résorption de points noirs routiers. Un animateur du plan de paysages sera recruté au 1^{er} janvier 2010. Le plan lui-même est mis à disposition à la Communauté de Communes des Vallons du Bouchot et du Rupt.

23 – Informations et questions diverses

Monsieur Claude DIDIER-LAURENT répond à une question écrite remise par Monsieur Jean-Yves ORIVEL sur le fonctionnement de la commission communale des impôts directs.

Madame BERNARD répond à une autre question concernant une construction Rue des Angles, qui, malgré son apparence inhabituelle, a été régulièrement autorisée.

Madame Sylvie CLAUDE signale de nouveaux dépôts sauvages à la carrière DESBRAUX. Une vigilance sera opérée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame BERNARD lève la séance à 22 h 50.

Vu pour publication et affichage,

LA MAIRE,

Evelyne BERNARD